SCHÉMA DE L'ÉVALUATION CONFORME DU PRÉJUDICE DENTAIRE / RESPONSABILITÉ MÉDICALE

DÉBUT DES PRÉJUDICES A ÉVALUER

ETAT ANTERIEUR

Soins à faire
Préjudices patrimoniaux et extra-patrimoniaux non imputables à une origine dommageable

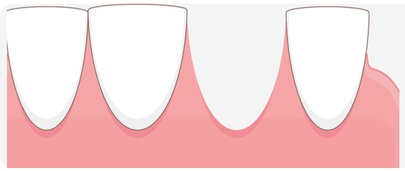

FIN CONFORME DES SOINS

Si les soins accomplis sont conformes, il doivent être terminés. Le patient devrait être réparé. Il n'a plus de préjudice imputable à son état antérieur.

FIN DE LA RELATION DE SOINS NON CONFORMES

Devant l'absence de réparation et la pérennité des douleurs et actes à accomplir, la relation de soins est rompue.
Un autre praticien évalue les soins à faire et refaire.

SOINS DE REHABILITATION

La victime subit de nouveaux soins, les préjudices sont imputables aux actes non conformes:

- dépenses de santé actuelles de CES soins
- DFT / SE ...

FIN DES SOINS DE REPARATION / STABILISATION ETAT DE SANTÉ

Consolidation et évaluation de tous les postes de préjudices :
interruption DFT imputable... / évaluation des préjudices permanents

AVENIR

DSF : uniquement les dents qui ne nécessitaient pas de couronne à l'état antérieur
- renouvellement tous les 12 ans
DFP à ne pas occulter